

# Un an de prison pour le policier qui avait violenté un migrant à Bruxelles

samedi 18 juillet 2020 08:12

## Un an de prison pour le policier qui avait violenté un migrant à Bruxelles

RTL INFO avec Belga, publié le 17 juillet 2020 à 13h43

**Un policier prévenu pour avoir violenté un migrant en avril dernier a été condamné vendredi matin à une peine d'un an de prison et à une amende de 1.600 euros, les deux avec sursis, par le tribunal correctionnel de Bruxelles.**



Le tribunal a estimé que les violences en cause étaient inacceptables, de même que la tentative de les dissimuler.

*"C'est un signal fort qui est envoyé par le tribunal", souligne Me Alexis Deswaef, avocat de la victime. "Mon client est reconnu comme victime de violences policières, et ces violences policières ne restent pas impunies. Le tribunal est très clair. Ces faits étaient tout à fait inacceptables. La police est la seule à pouvoir faire usage de violence de manière légale et les citoyens doivent pouvoir avoir confiance en la police." Me Deswaef estime par ailleurs qu'il y a un problème de racisme et de violence au sein de la zone de police Bruxelles-Ixelles, qui est le fait d'une minorité des agents. "La plupart des policiers essayent de faire leur travail de manière correcte et honorable. Pour cette majorité aussi, ce jugement est un signal important, à savoir que ce genre de comportement ne peut en aucun cas être accepté et n'est pas accepté".*

Les faits se sont déroulés le 21 avril dernier vers 22h15, à proximité d'un hôtel qui a accueilli des migrants durant la période de confinement, place Anneessens, dans le centre de Bruxelles. Des policiers ont procédé à un contrôle musclé de plusieurs personnes près de la place. L'opération visait à faire respecter l'interdiction de rassemblement liée à la pandémie de coronavirus.

Les policiers ont emmené les migrants dans une camionnette pour les relâcher près du quai de Willebroeck. L'un d'eux était suspecté d'avoir aspergé du gaz dans les yeux d'un jeune migrant soudanais, âgé de 18 ans, après l'avoir plaqué contre un mur et avoir détruit son GSM avec sa matraque.

Le prévenu a dit au juge qu'il regrettait son geste. Il a déclaré qu'il avait conscience d'avoir fait une erreur, affirmant qu'il avait eu "un coup de sang".

Le procureur a requis une peine d'un an de prison à son encontre pour coups et blessures avec circonstance aggravante de préméditation. Son avocat, Me Sven Mary, a plaidé une suspension probatoire du prononcé de la condamnation.

Le tribunal n'a pas accepté de se limiter à une déclaration de culpabilité non assortie d'une peine à condition que le policier ne commette plus de nouvelles infractions pendant un délai d'épreuve. Il a en effet remarqué, pour motiver sa décision, que le prévenu n'avait pas fait l'objet de sanctions disciplinaires, mais avait déjà reçu par le passé plusieurs rappels à l'ordre.

À partir de l'adresse <<https://www.rtl.be/info/belgique/faits-divers/un-an-de-prison-pour-le-policier-qui-avait-violente-un-migrant-a-bruxelles-1231908.aspx>>